



## **PROCES-VERBAL DESCRIPTIF**

L'AN DEUX MILLE VINGT  
LE HUIT AOUT

A la requête de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, société coopérative à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930, venant aux droits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Calvados et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normand, par suite de la signature du traité de fusion du 4 juillet 2005, enregistrée à Caen le 12 juillet 2005, bordereau 2005/885, traité de fusion déposé le 18 juillet 2005 en l'étude notariale de Me MAUDUIT, dont le siège social est à CAEN (14050), 15, Esplanade Brillaud de Laujardière, représentée par son Directeur Général en exercice,

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître Séverine TARANSON, Avocat membre de la SELARL TARTANSON, demeurant 11, avenue Joseph Reinach, 04000 DIGNE LES BAINS,

Laquelle m'a exposé :

Que dans le cadre de la procédure de saisie-immobilière engagée par la société requérante,

Suivant commandement signifié le 18 juin 2020 suivant les dispositions de l'article 9-2 du règlement CE n°1393/2007,

A l'encontre de M\*, né le 16 novembre 1981 à DEWSBUBURY (Royaume-Uni), de nationalité britannique, célibataire, demeurant 6, Maythome Avenue, BATLEY, West Yorkshire, WF17 7DF (Royaume-Uni),

En vertu de la copie exécutoire d'un acte reçu par Maître FERRET Jean-Pierre, Notaire à MONTPELLIER, en date du 28 juillet 2011, contenant prêt par le Crédit Agricole de Normandie à Monsieur \*,

Elle me requiert de procéder à la description des biens saisis, savoir :

Sur le territoire de la commune de SELONNET (Alpes de Haute Provence), Chabanon, dans un ensemble immobilier dénommé Les Blanches Provençales, figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Section AA n°10
- Section AA n°14

Le lot n°60, consistant en un appartement de type T1 situé au troisième étage, escalier A-B et les 111/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générale.



Déférant à cette réquisition,

**Je, Christophe NEYROUD, Huissier de Justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Christian MATHIEU et Christophe NEYROUD, Huissiers de Justice associés à la résidence de DIGNE LES BAINS (Alpes de Haute-Provence), 3, boulevard Thiers, soussigné,**

Me suis transporté ce jour à 10 heures sur le territoire de la commune de SELONNET (Alpes de Haute Provence), station de Chabanon, où, j'ai procédé à la description des biens objets de la procédure de saisie, le tout ainsi qu'il suit :

Le bien dont s'agit consiste en un appartement dépendant d'une résidence de tourisme dénommée Les Blanches Provençales, située au cœur de la station de ski de CHABANON.

Cette résidence est implantée à proximité directe du front de neige et de la petite galerie marchande de la station.

La photographie aérienne ci-après permet de la situer.



Il s'agit d'une résidence de tourisme bien entretenue tant extérieurement qu'au niveau des parties communes, bien que les pierres de parement agrémentant la partie inférieure des façades aient visiblement été retirées.



Façade Est



Vue Nord-Est





Vue Nord-Ouest



Front de neige



Hall d'accueil





Palier 3<sup>ème</sup> étage





Le responsable de la résidence, bénéficiant d'un bail, m'a indiqué que le lot n°60, portant le n°28 du plan, correspondait à l'appartement n°313 dont il m'a remis la clé.

Le logement dont s'agit est situé au troisième étage sur cinq, en bout de couloir.

Il est accessible par un ascenseur.

Il se compose comme suit :

- Une entrée avec coin montagne
- Une salle de bains avec W.C. en arrière du coin montagne
- Une pièce de vie avec coin cuisine sur la droite.

**Entrée – coin montagne :**

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié.

Une peinture gouttelettes de couleur blanche est appliquée sur les murs et le plafond.







### **Salle de bains – W.C. :**

L'espace sanitaires comprend un meuble vasque avec miroir, une baignoire, une cuvette de W.C. et un ballon d'eau chaude au-dessus de la cuvette.

Le sol est en revêtement plastifié.

Les murs sont en partie faïencés et peints pour le surplus.

Cette salle de bains bénéficie d'une fenêtre.





### **Séjour – cuisine :**

La pièce de vie est située à droite du coin montagne dont elle est séparée par un simple rideau.

Un coin cuisine est aménagé côté gauche en entrant.

Il se compose d'un plan de travail recevant un évier inox simple bac et une plaque de cuisson de type induction ou vitrocéramique à deux feux.

Un placard deux porte et un réfrigérateur top sont positionnés en-dessous.

Des rangements et une hotte sont aménagés au-dessus.

Un revêtement plastifié est positionné au sol sur toute la pièce.

Les murs et le plafond sont recouverts d'un enduit gouttelettes de couleur blanche.

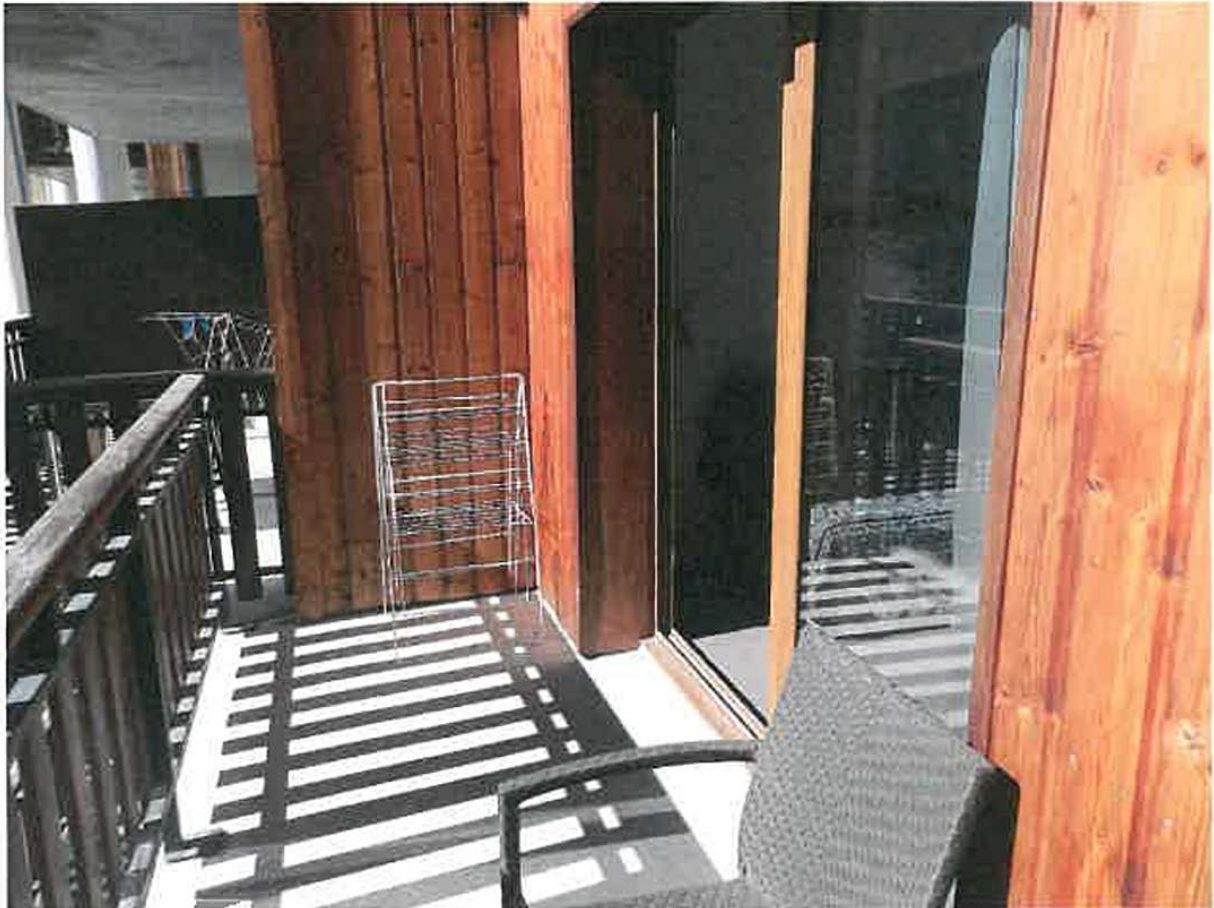
Un espace de rangement à deux portes coulissantes est implanté à la suite du coin cuisine.

Ce séjour ouvre par une baie vitrée coulissante à deux vantaux sur une terrasse couverte orientée Est.











Le logement, en bon état d'entretien, est actuellement meublé.

Un chauffage de base par le sol assure le hors gel et des convecteurs électriques complètent le dispositif.

Un casier à skis privatif est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble.



Cet appartement a fait l'objet d'un bail commercial au profit de la société GO MONTAGNES VACANCES, pour une durée de 9 ans ; le gestionnaire de la résidence me fera tenir copie de ce bail afin qu'il soit annexé au cahier des charges.

Le syndic de la copropriété est la société TERRE ET HABITAT DE PROVENCE dont le siège est à DIGNE LES BAINS (Alpes de Haute Provence), 20, boulevard Gassendi.

Les diagnostics techniques seront réalisés par la société Alpes Diagnostics de MANOSQUE.

N'ayant plus rien à décrire, je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Coût comme à l'original